

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 Juin 2019**

Département de Saône et Loire  
Arrondissement de LOUHANS,  
Commune de THUREY  
Le 26 Juin 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin, à 20H00, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :** Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Maryse COULON, Thérèse BOMBRUN, Gérard MATHEY, Benoît MISS, Christine PERREAUT.

**Pouvoir :** Nicolas CHANUSSOT à Evelyne CHANUSSOT.

**Étaient excusés :** Nicolas CHANUSSOT

**Absents :** David INSELIN et Sandra LANNEAU.

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 9 Mai 2019 à l'unanimité**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance : Maryse COULON**
- 3. Prix des repas à la cantine et de la prestation transport-garderie : délibération N° 17/2019**

Le maire rappelle au conseil les prix actuellement appliqués :

- Repas cantine : 4,4€ repas réguliers et 5€ repas occasionnels,
- Transport-garderie, facturation trimestrielle : 1 enfant (25€) 2 enfants (20€/enfant) 3 enfants (15€/enfant)

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de modifier uniquement le prix du repas régulier et de le porter à 4,50€. Les autres tarifs restent inchangés.

#### **4. Répartition des sièges au sein de la CCB71 : délibération N° 18 2019**

Afin de conclure un accord local, les communes membres de la communauté de communes doivent approuver la composition du conseil communautaire respectant les conditions cumulatives suivantes :

- Le nombre total des sièges doit être réparti en fonction de la population municipale de chaque commune,
- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- Aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au 2° alinéa de l'article L.5211-6-1 du CGCT.
- A l'unanimité,

**A l'unanimité, le conseil municipal décide** de fixer à 34, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Bresse Revermont 71 retenu dans le cadre de l'accord local, dont 2 pour la commune de Thurey.

#### **5. Versement d'une subvention à l'épicerie : délibération N° 19/2019**

Le Maire expose au conseil qu'il souhaite soutenir Monsieur DUCARNE dans son projet de reprise de l'épicerie. À ce titre, il souhaite que la commune lui verse une contribution forfaitaire de 6 000€  
Cette somme sera versée par virement selon les modalités suivantes :

- Dans les 6 mois de l'installation : 2 000€
- Fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020 : 2 000€
- Fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 : 2 000€

En contrepartie, Monsieur DUCARNE s'engage à :

- Fournir tout document prouvant l'utilisation du soutien financier apporté par la commune,
- À faire état de son soutien dans toutes publications ou sur tout support de communication,
- À rembourser la subvention en cas de fermeture sous 18 mois.

#### **6. Autorisation du Maire pour recruter un agent en contrat : délibération N°20/2019**

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à la formation au poste en vue du remplacement de Madame Isabelle DEJEAN, mutée le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à recruter un agent en contrat pour un motif d'accroissement temporaire d'activité.

#### **7. Création d'un poste d'adjoint administratif : délibération N° 21/2019**

Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de créer un emploi **d'adjoint administratif territorial** en raison de la vacance du poste suite au départ pour mutation de Mme Isabelle DEJEAN, Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe en date du 31/08/2019

**A l'unanimité, le conseil accepte la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial** permanent à temps non complet à raison de 23H hebdomadaires

#### **8. Nomination d'un coordonnateur en vue du recensement de la population en 2020 : délibération N° 22/2019**

Le recensement de la population va être réalisé dans la période du 16 janvier au 15 février 2020. La préparation de l'enquête démarre dès maintenant et l'INSEE demande de procéder à la désignation d'un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de désigner Mme Évelyne CHANUSSOT en tant que coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

## 9. Sollicitation de subvention pour l'achat de radars pédagogiques

Le Maire informe le conseil qu'il a demandé des devis en vue de l'achat de 3 radars pédagogiques à installer route de Louhans, route de St Germain du Bois vers le lotissement et 1 en face de l'entreprise ACA. A l'unanimité, le conseil approuve le projet présenté par le Maire. Une subvention sera demandée au Département dans le cadre des amendes de police.

## 10. Questions diverses

- Cet été, la mairie sera fermée aux dates suivantes :
  - Mardi 16 juillet,
  - Vendredi 16 août,
  - Mardi 20 août.
- Limitation de la vitesse route de St Germain du Bois en face du lotissement (réclamation de MR ROUGELET). Le Maire est conscient du problème et propose d'installer un radar pédagogique.
- Plantation arbre de la laïcité à prévoir en décembre : projet proposé par Mr Maurice FEVRE de Bosjean. Le conseil ne donne pas suite au motif de manque de place appropriée.
- Projet éolien : visite d'un site SAMEOLE le 23 juillet en Haute Marne et échanges prévus avec les élus locaux.
- En raison de la canicule, les horaires de Jean-Paul PERREAUT sont modifiés de 5H30 à 12H30.
- Présence d'un jeune Travailleur d'Intérêt Générale au mois de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

### Le Maire

Jean-Michel FROMONT

The image shows the official seal of the Municipality of Louhans, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE LOUHANS' and '1830'. To the right of the seal is a blue ink signature, which appears to be 'Jean-Michel FROMONT'.

